



## Délibérations du Conseil Municipal réuni le 14 février 2012

### Vote du compte administratif et du compte des gestion 2011 et affectation des résultats :

Résultat de l'exercice (fonctionnement) : + 188 502.43 €- Résultat antérieur reporté : +131 378.01 € - Total à affecter : 319 880.44 €- Besoin de financement : 173 560.74 €.

Affectation investissement 2012 : 173 560.74 € et report en recette de fonctionnement 2012 : 146 319.70 €

Contrat assurance de la commune : proposition AXA retenue pour un montant annuel de 8528.44 € TTC.

Cession bâtiments EHPAD au CCAS : dans le cadre du projet de réhabilitation et d'agrandissement de l'EHPAD il est décidé que le CCAS devient maître d'ouvrage et ce, pour une maîtrise accrue du financement et au final un prix de journée contenu. La commune cède donc au CCAS les bâtiments de l'EHPAD pour l'euro symbolique.

Travaux d'extension du columbarium : avec acquisition de 6 cases supplémentaires. La proposition de la SARL CHAUMEIL est retenue pour un montant de 3150 € HT.

Etude diagnostic accessibilité : il est décidé un groupement de commande avec les communes de Lagraulière, Gimel-les-Cascades, Pierrefitte et St Jal pour la réalisation, par un bureau d'études, des plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics et les diagnostics des conditions d'accessibilité des établissements recevant du public.

Reconduction des modalités de gardiennage de la pêche du 15 mars au 15 septembre 2012.

Choix et autorisation d'engagement de la procédure pour le marché de travaux concernant la construction des locaux commerciaux et de services et l'aménagement de bourg : procédure adaptée. Une commission des marchés à procédure adaptée est créée.

Tulle Agglo : validation de l'évaluation des charges transférées dans les domaines de compétence de la voirie, de la petite enfance et des transports à la communauté d'agglomération. Modification statutaire de la communauté d'agglomération avec élargissement du nombre de membres du bureau.

Ecole : acquisition d'un troisième TBI d'un montant de 2798 € HT destiné à la classe de CE. Achat subventionné à 80% par l'Etat et le Département.

Vote d'une motion relative au soutien des établissements des PEP 19 pour le maintien des postes Education Nationale au sein des CMPP, du SESSAD et des IME.

Vœu demandant le maintien du financement consacré à la formation des agents territoriaux.

Don de la commune en faveur de l'Association « Laurette Fuguain ».

Réunion publique le 16 mars 2012 à 20h30 à la salle polyvalente.